

Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées

Dispositions dérogatoires aux conditions de diplôme pour l'accès au concours externe d'agent de maîtrise Spécialité : Bâtiment, Travaux Publics, Voirie, Réseaux Divers

Les candidats ne disposant pas du diplôme requis pour l'accès au concours externe d'agent de maîtrise peuvent bénéficier de conditions dérogatoires d'accès à ce concours. Ces conditions sont les suivantes :

- -être père ou mère de 3 enfants et plus (fournir copie du livret de famille),
- -être **sportif de haut niveau** et figurer à ce titre sur une liste publiée au Journal Officiel (joindre justificatif officiel) **ou**
- depuis le 1^{er} août 2007, être en possession <u>d'une équivalence de diplôme</u>, délivrée selon les modalités ci après :

1er cas - Vous pouvez bénéficier d'une équivalence de diplôme de plein droit si :

- ♦ vous êtes titulaire d'un diplôme, titre de formation ou attestation établie par une autorité compétente, prouvant que vous avez accompli avec succès un cycle de formation au moins de même niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis pour l'accès au concours.
- ♦ vous justifiez d'une attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis pour le concours
- ♦ vous êtes titulaire d'une diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis (www.cncp.gouv.fr)
- ◆ vous êtes titulaire d'un diplôme ou titre au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel.

2eme cas - Vous pouvez également bénéficier d'une équivalence si :

- ◆ vous avez bénéficié d'une équivalence d'un autre diplôme ou titre de formation, français ou européen, pour un même concours ou pour un autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise.
- ◆ vous êtes titulaire d'un diplôme de même niveau délivré dans un autre Etat que la France
- ◆ vous êtes titulaire d'un titre ou diplôme immédiatement inférieur à celui requis et vous justifiez d'au moins 2 ans d'activités professionnelles en équivalent temps plein, dans la même catégorie socioprofessionnelle (emploi comparable à celui d'agent de maîtrise *)
- ◆ vous justifiez d'au moins 3 ans d'activités professionnelles en équivalent temps plein dans la même catégorie socioprofessionnelle (emploi comparable à celui d'agent de maîtrise *)

(*) A noter :

L'expérience professionnelle peut être constituée par toute activité professionnelle salariée ou non, exercée de façon continue ou non, à temps plein ou à temps partiel. Cependant, les périodes de formation initiale, de formation continue ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel accomplies pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas prises en compte pour le calcul de la durée de l'expérience professionnelle requise.

Les missions dévolues au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux sont rappelées en page 4 de ce document.

Si vous entrez dans l'une de ces catégories, vous pouvez déposer une demande d'équivalence de diplôme.

Vous devez pour cela:

- <u>Compléter les rubriques des pages 3 et 4</u> de ce document. Vous pouvez photocopier le tableau en page 4, en autant que nécessaire pour faire état de votre expérience professionnelle.
- Joindre l'ensemble des <u>pièces justificatives</u> énumérées en page 2 de ce document correspondant à votre situation.
- Joindre l'ensemble des pièces à votre dossier d'inscription au concours.
- Conserver une photocopie de votre dossier de demande.

Le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées traitera votre demande et vous fera connaître sa décision par écrit à l'adresse que vous aurez indiquée sur votre dossier d'inscription au concours.

PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT A L'APPUI D'UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME

Les pièces ci-dessous doivent impérativement être jointes par le candidat, en fonction de sa situation, dans le cadre d'une demande d'équivalence de diplôme :

CANDIDATS AYANT BENEFICIE D'UNE EQUIVALENCE DE DIPLOME POUR LE MEME CONCOURS OU POUR TOUT AUTRE CONCOURS POUR LEQUEL LA MEME CONDITION DE QUALIFICATION EST REQUISE

FOURNIR:

- ➤ la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.
- > une copie de la décision favorable d'équivalence de diplôme délivrée par une autorité compétente pour un même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise.

CANDIDATS BENEFICIANT D'UNE EQUIVALENCE DE PLEIN DROIT

FOURNIR:

➤ la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.

ET

- ➤ Une copie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de même niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis.
- ➤ ou une copie de l'attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis.
- ➤ ou une copie du diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis.
- ➤ ou une copie du diplôme ou titre au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel.

CANDIDATS TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLOME IMMEDIATEMENT INFERIEUR A CELUI REQUIS ET JUSTIFIANT D'AU MOINS DEUX ANS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FOURNIR:

- > la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.
- > une copie du diplôme ou titre immédiatement inférieur à celui requis.
- > une copie des certificats de travail, des contrats de travail ou, à défaut, des bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
- > tout autre document permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...).
- > si possible tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

CANDIDATS JUSTIFIANT D'AU MOINS TROIS ANS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FOURNIR:

- > la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.
- > une copie des certificats de travail, des contrats de travail ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
- > tout autre document permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...).
- > si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

Attention : LES CANDIDATS TITULAIRES DE TITRES OU DE DIPLOMES OBTENUS DANS UN AUTRE ETAT QUE LA FRANCE devront par ailleurs fournir une copie de l'attestation de niveau du diplôme étranger délivrée par la Délégation Académique des Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DARIC : service relevant du Ministère de l'Education Nationale), ainsi qu'une traduction du titre ou diplôme, par un traducteur assermenté, lorsqu'il est rédigé dans une autre langue que le français.

Adresse de la DARIC de l'Académie de Toulouse Rectorat de l'académie de Toulouse - Place St Jacques - 31073 Toulouse cedex 9Fax : 05 61 17 71 41

DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME

pour l'accès au concours externe d'agent de maîtrise spécialité : Bâtiment, Travaux Publics, Voirie, Réseaux Divers

Nom :	Nom de Jeune Fille :								
.Prénom :									
Né(e) le :	à :		Dept :						
			r l'accès au concours : pour 20						
formation technique et			de deux titres ou diplômes s au moins au niveau V	anctionnant	une				
Torridae of	. proroccionnono,	nomologaco	da monto da mvoda v.						
A 1//2 1/				A 11/1					
A deja obtenu une equivale qualification est requise,	ence de diplomes po	ur ce concours o	u pour tout autre concours dans lequel la	a meme conditio	n de				
Oui (Joindre obligatoirement copie de la décision) Non									
	,	<u> </u>	,						
DIDI OMES DETENII	IS OII DDEDADES I		AT VALIDATION DES ACOLIIS DE L'	'EYDEDIENCE					
DIPLOMES DETENUS OU PREPARES PAR LE CANDIDAT, VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE									
			A		Année				
Diplôme préparé	Spécialité	Niveau de certification	Autorité ou organisme ayant délivré le diplôme ou dispensé	OBTENU	d'obtention (Ou année de				
ou obtenu	éventuelle	du diplôme (*)	la formation	(oui /non)	déroulement de la				
					préparation)				
(*) exemples : Niveau	V his :CFP sortia	d'un CAP ou l	REP avant l'année terminale - Niveau	V CAP dinlâ	imes				
(*) exemples : Niveau V bis : CEP, sortie d'un CAP , ou BEP avant l'année terminale - Niveau V CAP, diplômes National du Brevet - Niveau IV : baccalauréat, brevet de technicien, - Niveau III : BTS, DUT - Niveau II : licence, Master									
1 - Niveau I : DESS, Master 2, doctorat									
Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document. En cas de fausse déclaration, le candidat ayant été reçu au concours, pourra se voir opposer un refus d'inscription sur la liste d'aptitude du concours.									
	, p	. p. 2001 221 101 101 01							

Fait àSignature du Candidat

ACTIVITES PROFESIONNELLES EXERCEES PAR LE CANDIDAT

Rappel des missions dévolues aux agents de maîtrise : Les agents de maîtrise sont chargés de missions et de travaux techniques comportant notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie, l'encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, ainsi que la transmission à ces mêmes agents des instructions d'ordre technique émanant de supérieurs hiérarchiques.

Ils peuvent également participer, notamment dans les domaines de l'exploitation des routes, voies navigables et ports maritimes, à la direction et à l'exécution de travaux, ainsi qu'à la réalisation et à la mise en œuvre du métré des ouvrages, des calques, plans, maquettes, cartes et dessins nécessitant une expérience et une compétence professionnelle étendues.

Prénom :

Date de naissance :									
	INFORMATIONS RELATIVES AUX EMPLOIS OCCUPES PAR LE CANDIDAT								
EMPLOYEUR (désignation, adresse, tél, code NAF ou APE	Intitulé de l'emploi Et service d'affectation	Catégorie socio professionnelle correspondante (si possible)	Période d'emploi (date de début et de fin de contrat)	Temps de travail (durée hebdomadaire réalisée en heures – ou % temps plein / temps partiel)	Nature des activités exercées (principales missions, responsabilités confiées, publics visés, outils ou méthodes employées)				

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document. En cas de fausse déclaration, le candidat

ayant été reçu au concours, pourra se voir opposer un refus d'inscription sur la liste d'aptitude du concours.

Fait àSignature du Candidat